



GRAND PRIX JEUNES ENTREPRENEURS « ENTREPRENDRE POUR DEMAIN »

RÈGLEMENT DE L'ÉDITION 2021

Préambule :

La Fondation Sopra Steria – Institut de France, sise 23 quai Conti à Paris 6^{ème}, fondation abritée par l'Institut de France, représentée par son Président, Monsieur Xavier Darcos, chancelier de l'Institut de France, organise du 30 novembre 2020 au 8 mars 2021 un concours, dénommé : « Entreprendre pour demain, Grand Prix de la Fondation Sopra Steria-Institut de France 2020-2021 », accessible à l'adresse Internet :

fondationsoprasteria.org

La Fondation Sopra Steria – Institut de France est désignée ci-après par « la Fondation ».

Article 1 : Objet

Le Grand Prix Entreprendre pour demain organisé par la Fondation Sopra Steria – Institut de France a pour but de récompenser un projet mettant en œuvre les technologies du numérique au service de l'Homme et de l'Environnement, autour d'une thématique proposée chaque année, et sa réalisation concrète dans le domaine social et solidaire.

La thématique de cette édition est :

« Numérique et fragilités humaines : quelles solutions innovantes pour répondre aux besoins des oubliés du numérique ? »

L'objectif est d'imaginer des solutions et usages numériques, alliant l'humain et la technologie, pour lutter contre l'isolement social de publics fragilisés : personnes âgées, isolées, malades, en zones rurales, jeunes en rupture de continuité pédagogique, en décrochage scolaire, étudiants précaires, etc.

Article 2 : Prix

Le prix consiste en une dotation de dix mille (10 000) euros revenant au porteur de projet de l'équipe de jeunes entrepreneurs qui doivent être situés en France. Ce prix permettra de contribuer à la réalisation concrète du projet.

Il appartient au lauréat de vérifier le régime fiscal du prix eut égard à sa situation.

Article 3 : Conditions d'éligibilité

3-1 : Candidature

Pour concourir et être considérée comme candidate, sans restriction de nationalité, l'équipe doit être constituée d'au moins deux jeunes entrepreneurs diplômés d'une formation initiale supérieure, dont l'un est désigné porteur de projet. Les candidats doivent être engagés dans une démarche entrepreneuriale, située entre la phase d'idéation et d'amorçage de leur projet.

Définition de la phase d'idéation : dans cette phase, l'entrepreneur(e) challenge par itérations successives son idée innovante, en s'appuyant sur la genèse du projet, son périmètre, l'adéquation et l'attente des marchés ciblés (usages). Il ou elle s'appuie sur des critères de légitimité, définit son champ d'action (périmètre) et les usages (condition de désirabilité de sa solution).

Définition de la phase d'amorçage : dans cette phase, l'offre est cadrée, le MVP (*minimum viable product*) est stabilisé et l'entrepreneur(e) est en capacité de confronter son offre au marché accessible pour trouver les bonnes conditions de scale-up de son offre (clients, chiffre d'affaires identifié, financement, ...). La faisabilité de l'offre est concrète. La première année du business plan est en cours de réalisation.

Les projets de recherche fondamentale ne sont pas éligibles.

Ne peuvent concourir : les experts, les membres du Jury du Grand Prix et les membres de leur famille, les collaborateurs de la Société Sopra Steria Group, les organismes lauréats en 2020.

3-2 : Contenu du dossier de candidature

Le dossier électronique de candidature doit être constitué des éléments suivants :

- le nom du projet, le nom et les coordonnées (mail, téléphone) du chef de projet et des membres de l'équipe
- une présentation de l'équipe et du chef de projet
- une synthèse du projet
- un calendrier prévisionnel du projet
- Tous autres documents accompagnant le projet (photos légendées, schémas, plans, articles, présentations vidéos...) seront limités à dix (10) pages

Le plan du dossier doit permettre d'apporter des éléments concrets sur la viabilité du projet.

Les documents ne pouvant s'adapter au format électronique devront être mentionnés lors du dépôt du dossier. Le Jury, s'il le juge souhaitable, demandera à l'équipe l'envoi de ces éléments.

L'ensemble des éléments constituant le dossier reste la propriété de leurs auteurs et sont déposés à titre gratuit aux seules fins de participation au concours.

Tout dossier de candidature incomplet ne sera pas retenu.

3-3 : Dépôt du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit être déposé **au plus tard le 8 mars 2021 à 23:59 inclus (date et heure françaises de connexion faisant foi)** sur le site de la Fondation à l'adresse : « fondationsoprasteria.org ».

Article 4 : Composition du Jury

4-1 : Jury de présélection

L'ensemble des projets éligibles reçu par la Fondation Sopra Steria-Institut de France, en accord avec les conditions du présent règlement, sera soumis à un Jury de présélection.

Le Jury de présélection est composé de 28 personnes, membres du comité de pilotage et du Conseil d'administration de la Fondation Sopra Steria-Institut de France. La liste des membres est annexée au présent règlement.

Ce Jury désigne par un vote les dossiers retenus devant être présentés au Grand Jury.

4-2 : Grand Jury

Les candidats dont le projet aura été retenu présenteront oralement celui-ci, lors d'une soutenance, devant le Grand Jury, qui se tiendra à une date restant à fixer en septembre 2021.

Le Grand Jury est composé de 9 membres dont 6 membres du conseil d'administration de la Fondation Sopra Steria-Institut de France, 3 personnalités externes. La liste des membres est annexée au présent règlement.

Article 5 : Délibération du Grand Jury

Le Grand Jury se réunit une fois. Il ne peut délibérer valablement qu'à huis clos et si la majorité des membres est présente ou a donné pouvoir, les pouvoirs étant limités à un par membre présent. Le secrétariat de la séance est assuré par les services administratifs de l'Institut de France.

Article 6 : Critères d'évaluation et choix du lauréat

6-1 : Critères d'évaluation

L'évaluation des projets portera sur :

- le respect des objectifs de la Fondation Sopra Steria-Institut de France : utiliser les technologies du numérique pour des projets solidaires à dimension environnementale et sociale à destination de publics vulnérables,
- l'adéquation par rapport au sujet tel que visée en objet du présent règlement :
 - utilisation du numérique ;
 - réponse à un besoin dans la thématique ;
 - démarche entrepreneuriale solidaire ;
 - bénéfice direct apporté par les technologies numériques aux bénéficiaires dans le cadre du thème du Prix ;
- le stade de développement :
 - entre phase d'idéation et d'amorçage (voir définitions à l'article 3.1) ;
 - structure non créée ou depuis moins d'un an ;

- exclut les projets de recherche fondamentale.
- les éléments d'informations suivants :
 - proposition de valeur ;
 - caractère novateur de la solution ;
 - benchmark, comparaison avec d'autres solutions éventuellement existantes : positionnement et valeur différenciante de l'offre par rapport à la concurrence
 - modèle économique: business plan, prix de vente - coûts opérationnels ;
 - cartographie des moyens et ressources.

Seront exclus :

- les projets non-conformes aux objectifs de la Fondation Sopra Steria – Institut de France ;
- les projets dont la finalité consisterait uniquement à fournir du matériel informatique ;
- les projets qui nécessiteraient une aide financière récurrente de la Fondation Sopra Steria- Institut de France, notamment lorsqu'un financement de fonctionnement est sollicité ;
- les projets ayant un objectif financier tel que la création d'une entreprise à but lucratif, hors du champ associatif ou de l'économie sociale et solidaire ;
- tout projet ne répondant pas à la thématique ou aux critères précisés dans le présent règlement.

6-2 : Choix du lauréat

Le lauréat est l'équipe dont le projet présenté est retenu.

Le Grand Jury, en fonction des critères susvisés peut décider de ne pas attribuer de Prix.

Le Conseil d'administration de la Fondation délibère sur la désignation du lauréat.

Article 7 : Proclamation et remise du Prix

La remise du Prix peut faire l'objet d'une cérémonie particulière, à une date restant à fixer en septembre 2021, à laquelle le lauréat est tenu de participer.

Article 8 : Communication

Les membres de l'équipe lauréate autorisent la Fondation à :

- communiquer sur l'attribution du Prix (citer son nom, son action, reproduire son logo...) ;
- diffuser des photographies et film réalisés le cas échéant à l'occasion de la cérémonie de remise du Prix-à toute fin promotionnelle ou de relations publiques-et sans que cela lui confère un quelconque droit à rémunération ou un avantage quelconque.

Les lauréats sont autorisés à communiquer sur l'obtention du Prix. Les actions de communication seront préalablement soumises pour validation au service communication de l'Institut de France.

Le défaut de réponse sous huit (8) jours vaut acceptation.

Le nom de la Fondation « Fondation Sopra-Steria – Institut de France » devra en tout état de cause être intégralement mentionné.

Les membres de l'équipe lauréate autorisent la reproduction et l'exploitation de leur image fixée dans le cadre de photographies et de vidéos réalisées à l'occasion des événements où ils pourront être conviés par la Fondation et sans que cela leur confère un quelconque droit à rémunération ou un avantage quelconque.

Les photographies et vidéos pourront être exploitées et utilisées dans le cadre des actions d'information et de communication de la Fondation et dans le cadre de ses activités de valorisation, auprès des différents publics, sous toutes formes et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits.

La Fondation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des images susceptible de pouvoir porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, à la dignité ou à l'intégrité des personnes concernées.

Article 9 : Protection des données personnelles

Pour participer au concours, les candidats doivent fournir certaines informations les concernant, notamment nom, prénom, adresse e-mail et numéro de téléphone.

Ces données à caractère personnel, collectées dans le cadre du concours sont traitées par Sopra Steria Group, en sa qualité de responsable de traitement pour la Fondation dont il héberge le site.

L'ensemble des données à caractère personnel sera conservé pendant toute la durée du concours dans le respect de la législation/règlementation en vigueur. Les données seront ensuite conservées pour une durée raisonnable d'archivage.

L'ensemble des règles concernant ces données ainsi collectées sont précisées dans la « Charte de Protection des Données à Caractère Personnel » ci-jointe en Annexe.

Les données traitées sont destinées aux personnes habilitées de Sopra Steria Group, ainsi qu'à ses éventuels sous-traitants et partenaires, et de la Fondation Sopra Steria - Institut de France.

Conformément à la loi « informatique et libertés » modifiée et au Règlement Général de Protection des données (2016/679) (RGPD), les personnes concernées sont informées de leur droit de retirer à tout moment leur consentement relatif au traitement de leurs données personnelles par Sopra Steria Group et la Fondation (i) et ne pas avoir été contraintes à consentir au présent traitement (ii). Elles disposent d'un droit d'accès (iii) aux données personnelles traitées par Sopra Steria Group et la Fondation, d'un droit de rectification (iv) ou d'effacement de ces données (v), du droit de demander la limitation de leur traitement (vi), de s'opposer pour des motifs légitimes à leur traitement (vii) et du droit de solliciter la portabilité de ces données (viii). Enfin, les personnes concernées disposent du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont elles entendent que soient exercés, après leur décès, les droits mentionnés ci-dessus.

Ces droits peuvent être exercés soit par courrier électronique adressé à : acces-cnil@soprasteria.com

Ou par courrier postal à cette adresse :

Sopra Steria Group, Direction Juridique,
6 avenue Kleber
75116 Paris

Les candidats participants disposent par ailleurs en cas de non-respect par le responsable de traitement de ses obligations au titre de la législation/règlementation en vigueur, du droit d'introduire une

réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), ou de saisir tout juge compétent.

Article 10 : Accompagnement des lauréats

Les lauréats seront ensuite accompagnés pour accélérer leur projet avec la société et la méthode Vianeo pendant deux jours pour l'équivalent d'un montant de cinq mille euros, et un accès à la plateforme Vianeo pendant un (1) an.

Ils bénéficieront également d'un accompagnement à l'amorçage de leur projet pendant 6 mois avec Planetic Lab d'un montant de dix-huit mille (18 000) euros.

Ils pourront bénéficier également d'une présence sur le stand Sopra Steria dans un salon business.

Un parrain ou une marraine issu(e) des équipes professionnelles de la société Sopra Steria Group accompagnera l'équipe lauréate et lui apportera son soutien et son expertise lors de la phase de réalisation.

La Fondation ne saurait être tenue pour responsable de la non réalisation de cet accompagnement par la Société Sopra Steria Group.

Article 11 : Litiges et responsabilité

Le fait de s'inscrire via Internet et de participer à ce concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toutes difficultés concernant la nullité, l'interprétation ou l'exécution du présent règlement, et plus généralement tout cas litigieux, seront tranchés par le président du Jury de la Fondation Sopra Steria-Institut de France) ou par les tribunaux compétents de Paris (France).

La responsabilité de la Fondation ne saurait être engagée si par suite de cas de force majeure ou d'événement imprévu échappant à son contrôle, le concours devait être annulé, reporté ou modifié ou la durée du concours écourtée.

La Fondation se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée ou encore d'annuler à tout moment le concours.

La Fondation ne peut être tenue pour responsable de tout dommage lié à une suspension ou une interruption, à un dysfonctionnement quel qu'il soit, ou à la fin du concours ou encore lié à l'attribution ou l'utilisation d'un lot, et ce, pour quelque raison que ce soit.

ANNEXE 1

Membres du Jury de présélection du Prix Jeunes Entrepreneurs

Conseil d'administration de la Fondation

Catherine ROYER
Fabienne MATHEY-GIRBIG
Jean-Bernard RAMPINI
Yves ROUILLY
Nicolas SEGUIN

Comité de pilotage de la Fondation

Bernard ARMAND
Delphine ARNAUD
Philippe BACONNET
Amelie BACRI
Auguste BERTRAND
Mandana DO
Eric DUTERTRE
Laurent EYRAUD
Guillaume FROGET
Elena GRIVET
Karen HEITZMANN
Eric MAMAN
Alexandre MORET
Lilian MORINON
Jerome PERDRIAUD
Delphine POIGNY
Christelle PRADIER
Josiane RIFFAUD
Jeanne-Elise ROSSI
Alain SALMON
Sophie SELLIER

Membres du Grand Jury

Conseil d'administration de la Fondation

Serge ABITEBOUL
François BACCELLI
Gérard BERRY
Fabienne MATHEY-GIRBIG
Yves QUERE
Jean-Bernard RAMPINI
Catherine ROYER

Invités extérieurs

Frédéric BARDEAU, président et co-fondateur de
Simplon.co, parrain du Prix 2021
Benjamin d'HARDEMARE, Président de Planetic
Lab
Séverine HERLIN, CEO de Vianeo

ANNEXE 2

Charte de Protection des Données à Caractère Personnel

(Fondation Sopra Steria – Institut de France)

1. Objectifs de la Charte de Protection des Données à Caractère Personnel

Accordant une grande importance au respect de la vie privée des Utilisateurs du Site de la Fondation Sopra Steria-Institut de France (ci-après « Vous »), Sopra Steria Group met à votre disposition sa Charte de Protection des Données à Caractère Personnel afin de Vous informer de la façon la plus transparente des traitements mis en œuvre dans le cadre de l'utilisation des services du Site (tels que des demandes d'information/de renseignement via le formulaire de contact). Cette Charte répond à la réglementation en vigueur et notamment au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), et abrogeant la directive 95/46/CE.

La présente Charte de Protection des Données à Caractère Personnel fait partie intégrante des « Mentions légales » du Site de la Fondation Sopra Steria-Institut de France. Cette Charte décrit les modalités de collecte, d'enregistrement et de traitement des Données à Caractère Personnel Vous concernant obtenues lors de la consultation ou de l'inscription sur le Site.

2. Données à Caractère Personnel

De manière générale, Sopra Steria Group s'engage pour que les Données à Caractère Personnel Vous concernant :

- Soient obtenues et traitées loyalement et licitement et de façon transparente,
- Soient collectées pour des finalités déterminées et licites sur la base de l'intérêt légitime de la Fondation Sopra Steria-Institut de France à communiquer sur son domaine d'activité, Vous informer,
- Soient utilisées conformément à ces finalités,
- Soient adéquates, pertinentes et non excessives par rapport à ces finalités dans le respect du principe de minimisation.

Les différentes catégories de Données à Caractère Personnel collectées sur le Site sont les suivantes :

- Données d'identification (notamment prénom, nom) ;
- Données de contact (notamment adresse postale ou électronique, numéro de téléphone) ;
- Données d'usage (notamment pages web visitées, destinations appelées) ;
- Données de connexion (notamment adresse IP de votre ordinateur, logs de connexion et d'usage) ;
- Données de contenus.

3. Destinataires

Vos Données à Caractère Personnel pourront être traitées par le personnel habilité (services marketing, administratif, RH et support fonctionnel) de Sopra Steria Group et autres entités de Sopra Steria Group.

Si ces destinataires sont amenés à traiter vos Données à Caractère Personnel en dehors de l'Union Européenne, les transferts seront réalisés dans le respect de la réglementation.

4. Finalités

Les Données à Caractère Personnel sont collectées dans le cadre des finalités suivantes :

- Diffusion d'informations
- Gestion et administration des comptes Utilisateurs
- Gestion des demandes des Utilisateurs
- Gestion des avis Utilisateurs
- Jeux Concours
- Statistiques

5. Droits des Utilisateurs

Sopra Steria Group s'engage à ce que Vous bénéficiez :

- d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de portabilité, de limitation, d'opposition, de définition des directives relatives au sort de vos Données à Caractère Personnel après votre mort suite à une demande adressée par voie postale ou électronique à Sopra Steria Group, responsable du traitement (vos demandes seront prises en compte dans un délai maximum d'un mois).

Les droits définis au présent article s'exercent auprès du Délégué à la Protection des Données (DPO) par courrier électronique à l'adresse acces-cnil@soprasteria.com ou par courrier postal à cette adresse :

Sopra Steria Group, Direction Juridique,
6 avenue Kleber
75116 Paris

Vous disposez par ailleurs en cas de non-respect par Sopra Steria Group à ses obligations au titre de la législation/réglementation en vigueur, du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Les Données à Caractère Personnel qui Vous seront communiquées dans le cadre de l'exercice de votre droit d'accès le seront à titre personnel et confidentiel. A ce titre, pour que votre demande d'accès soit prise en compte, Vous devrez faire parvenir les éléments nécessaires à votre identification à savoir, une attestation écrite sur l'honneur par laquelle Vous certifiez être le titulaire desdites Données à Caractère Personnel ainsi qu'une photocopie d'une pièce d'identité.

6. Conservation des Données à Caractère Personnel

Sopra Steria Group ne conserve Vos Données à Caractère Personnel que pendant la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités susvisées ou pour nous permettre de répondre à nos obligations légales.

7. Collecte et utilisation des Données à Caractère Personnel

7.1. Données d'inscription

Si Vous êtes Utilisateur du Site, la Fondation Sopra Steria–Institut de France est susceptible, sur demande, de Vous adresser, par courrier postal et/ou par courrier électronique, des informations Vous permettant de mieux connaître les activités de la Fondation.

7.2 Cookies

Lors de votre visite Sopra Steria Group peut implanter un « cookie » dans votre ordinateur. Un « cookie » permet d'enregistrer les informations relatives à la navigation de votre ordinateur sur le Site (les pages consultées, la date et l'heure de consultation, etc.) que Sopra Steria Group pourra lire lors de votre prochaine visite mais ne permet pas à Sopra Steria Group de Vous identifier directement. Ainsi, les informations que Vous fournissez à la Fondation Sopra Steria–Institut de France en remplissant un formulaire ne Vous seront pas demandées à nouveau.

Ces cookies permettent au Site de fonctionner de manière optimale. Vous pouvez vous y opposer et les supprimer en utilisant les paramètres de votre navigateur, cependant votre expérience Utilisateur risque d'être dégradée.

Les cookies utilisés sur le Site sont les suivants :

- Des cookies de session qui enregistrent des informations techniques lors de votre navigation d'une page à une autre sur notre Site. Ces cookies ont une durée de vie limitée et expirent lorsque vous fermez votre navigateur.
- Des cookies de fonctionnalités permettant notamment de vous reconnaître lors votre visite suivante sur le Site et de personnaliser le Site en fonction.
- Des cookies de mesure d'audience Google Analytics : Ces cookies sont utilisés pour collecter de l'information, de manière anonyme, sur les utilisateurs des sites web. L'information est utilisée pour compiler des rapports et nous aider à améliorer le Site. Vous pouvez consulter la politique de confidentialité de Google via ce lien <https://support.google.com/analytics/answer/6004245?hl=fr>.

La procédure pour désactiver les cookies dépend de votre navigateur Internet. Vous pouvez à tout moment choisir de désactiver un ou plusieurs cookies, vous opposer à leur dépôt ou retirer votre consentement. Vous êtes libre d'accepter ou de refuser les cookies au cas par cas ou bien de les refuser de manière systématique. Votre navigateur peut également être paramétré pour vous signaler les cookies qui sont déposés sur votre terminal et vous demander systématiquement si vous les acceptez ou non.

Les paramètres du navigateur peuvent être modifiés de la manière suivante :

- **Internet Explorer :**
 - « Outils » ;
 - « Options Internet » ;
 - « Confidentialité ».
- **Chrome :**
 - « Paramètres » ;
 - « Paramètres avancés » ;
 - « Confidentialité » ;
 - « Paramètres du contenu » ;
 - « Cookies ».
- **Mozilla Firefox :**

- « Outils » ;
- « Options » ;
- « Confidentialité ».
- **Safari :**
 - « Safari » ;
 - « Préférences » ;
 - « Confidentialité ».

Si votre navigateur ne figure pas parmi la liste ci-dessus, veuillez-vous reporter à l'onglet « paramètres » de votre navigateur et au menu « Options » ou « Préférences ».

Nous attirons votre attention sur le fait que le paramétrage des cookies est susceptible de modifier vos conditions d'accès au Site et à ses fonctionnalités et, ainsi, de limiter les performances de celui-ci.

8. Communication des Données à Caractère Personnel

En aucun cas, Sopra Steria Group ne partagera ni ne divulguera vos Données à Caractère Personnel, excepté dans les cas suivants :

- lorsque Vous avez donné à la Fondation Sopra Steria-Institut de France votre accord préalable;
- lorsque Sopra Steria Group doit partager vos Données à Caractère Personnel avec les fournisseurs, prestataires et notamment ses prestataires techniques pour Vous permettre d'utiliser le Site et/ou Vous fournir l'information que Vous avez demandée (stockage des données personnelles sur notre serveur internet hébergé par notre prestataire) ;
- lorsque Sopra Steria Group y est contrainte par une autorité judiciaire ou par la loi.

9. Sécurité

Sopra Steria Group fait ses meilleurs efforts pour protéger vos Données à Caractère Personnel contre toute forme de dommage, perte, détournement, intrusion, divulgation, altération ou destruction, notamment par :

- l'utilisation d'un système de contrôle d'entrée, par badge nominatif, aux sites et aux locaux sensibles, dont les salles hébergeant des équipements informatiques ;
- la protection des sites et locaux par un système d'alarme anti-intrusion, renforcé par un gardiennage en heures et/ou jours non-ouverts ;
- l'accès à l'administration et aux données du Site restreint aux seules personnes habilitées ;
- la mise en place de procédures de sécurité préventives, curatives, et de contrôle pour la gestion des incidents de sécurité.

Les salariés de Sopra Steria Group qui du fait de leur fonction auraient accès à vos Données à Caractère Personnel sont tenus à la plus grande confidentialité quant au traitement de vos Données à Caractère Personnel.